

**ARRETE n°2021-PREF-DRCL-784 du 23 novembre 2021**

**Modifiant l'arrêté n°2021-PREF-DRCL-771 du 15 novembre 2021 portant institution des bureaux de vote dans la commune de Savigny-sur-Orge**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code électoral et notamment son article R.40 ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement de chef-lieu ;

**VU** la circulaire du 16 janvier 2020 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2021-PREF-DRCL-771 du 15 novembre 2021 portant institution des bureaux de vote dans la commune de Savigny-sur-Orge;

**VU** l'erreur matérielle sur l'arrêté préfectoral n°2021-PREF-DRCL-771 du 15 novembre 2021 relatif au bureau de vote B019 ;

**SUR PROPOSITION** du Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral n°2021-PREF-DRCL-771 du 15 novembre 2021 portant institution des bureaux de vote dans la commune de Savigny-sur-Orge est modifié, ainsi qu'il suit :

Arrondissement : Palaiseau

Circonscription : 91-07

Canton : Savigny-sur-Orge

B001 – (Centralisateur) - Salle Municipale des Fêtes – Mairie – 48, Avenue Charles de Gaulle

- Allée Des Épis
- Allée Du Château
- Avenue Charles De Gaulle – Impaire du 47 au 81
- Avenue Charles De Gaulle – Paire du 46 au 84
- Avenue Roger Salengro – Impaire du 83 au 107
- Avenue Roger Salengro – Paire du 84 au 100
- Boulevard Aristide Briand – Impaire du 1 au 77
- Boulevard d Aristide Briand – Paire du 2 au 70
- Rue Alfred De Musset
- Rue Aquette
- Rue Bergonie
- Rue Boileau
- Rue Broca
- Rue César Franck
- Rue Courteline
- Rue Daniel Niord – Impaire du 3 au 19
- Rue Daniel Niord – Paire du 2 au 20
- Rue De Chilly Mazarin – Impaire du 1 au 11
- Rue De Chilly Mazarin – Paire du 2 au 26
- Rue Des Buissons
- Rue Des Camélias
- Rue Des Coquelicots – Impaire du 1 au 17
- Rue Des Coquelicots – Paire du 2 au 26
- Rue Des Épinettes
- Rue Des Giroflées
- Rue Des Œillets
- Rue Du Docteur Maxime Menard
- Rue Édouard Branly
- Rue Faidherbe -Impaire du 19 au 41
- Rue Faidherbe – Paire du 24 au 42
- Rue Gounod
- Rue La Fontaine
- Rue Pierre Curie – Impaire du 1 au 71
- Rue Pierre Curie – Paire du 2 au 72
- Rue Du Commandant Guilbaud
- Rue Denis Papin
- Rue Des Abricotiers

B002 – Salle Municipale des Fêtes – Mairie – 48, Avenue Charles de Gaulle

- Avenue Jean Jaurès – Impaire 51 Au 91
- Avenue Jean Jaurès – Paire – 44 Au 86
- Place Saint Georges
- Résidence Du Grand Val
- Rue De La Liberte – Impaire 35 Au 79
- Rue De La Liberte – Paire 18 Au 70
- Rue De Paris Impaire – 1 Au 103
- Rue De Paris Paire – 2 Au 110
- Rue Des Dames
- Rue Des Petits Champs
- Rue Des Platanes
- Rue Des Poiriers
- Rue Du 11 Novembre
- Rue Du Plateau
- Rue Henri Barbusse
- Rue Henri Dunant
- Rue Henri Raynaud – Impaire 1 Au 13
- Rue Henri Raynaud – Paire 2 Au 18
- Rue Louis Gilles
- Rue Marie Chauvet
- Rue Mistral – Impaire 35 Au 65
- Rue Molière
- Rue Parmentier
- Rue Raspail – Impaire 1 Au 71
- Rue Raspail – Paire 2 Au 72
- Rue Vigier – Impaire 1 Au 25 Bis
- Rue Vigier – Paire 2 Au 40

B003 – École Ferdinand Buisson – 4, Avenue du Général de Gaulle

Transfert temporaire : Gymnase Léon Cheymol – 16 rue Jacques Cœur

- Avenue Carnot
- Avenue Charles De Gaulle – Impaire 1 Au 45
- Rue Chamberlin
- Rue Claude Debussy

- Avenue Charles De Gaulle – Paire 2 Au 44
- Avenue Des Belles Fontaines – Impaire 1 Au 11
- Impasse De Fumet
- Parc Des Marronniers
- Parc François Villon
- Passage Desche
- Rue Albert 1er
- Rue Alexis Duparchy
- Rue André Theuriet
- Rue De La Vanne – Paire 2 Au 4
- Rue Des Artistes
- Rue Des Cherchefeuilles
- Rue Des Vergers – Impaire 1 Au 11
- Rue Du Billoir
- Rue Du Clos Dore
- Rue Faidherbe – Impaire 1 Au 17
- Rue Faidherbe – Paire 2 Au 22
- Rue Massenet
- Rue Maxime

B004 – École Ferdinand Buisson – 4, Avenue du Général de Gaulle

Transfert temporaire : Gymnase Léon Cheymol – 16 rue Jacques Cœur

- Allée Pierre Loti
- Allée Poulbot
- Allée Verlaine
- Avenue Francis Bergeron
- Avenue Gambetta – Impaire 1 au 33
- Avenue Gambetta – Paire 2 au 46
- Avenue Jean Jaurès – Impaire 1 Au 49
- Avenue Jean Jaurès – Paire 2 au 42
- Chemin De Grigny
- Passage Faidherbe
- Place De La Gare
- Rue Alfred Jarry
- Rue De La Fontaine – Blanche
- Rue De La Liberté – Impaire 1 au 33
- Rue De La Liberté – Paire 2 – 16
- Rue De La Martinière
- Rue De La Montagne Pavé
- Rue De La Tourelle
- Rue De L'égalité
- Rue De Provence – Impaire 1 au 21
- Rue De Provence – Paire 2 au 34
- Rue Des Rose
- Rue Édouard Ferron
- Rue Galvani
- Rue Hélène Boucher
- Rue Jacques Cœur
- Rue Jean Mermoz
- Rue Jules Ferry
- Rue La Bruyère
- Rue Lamartine
- Rue Marcel Prevost
- Rue Michelet – Imp.1 au 21
- Rue Michelet – Paire 2 au 22
- Rue Michelet – Imp. 23 au 25
- Rue Mistral – Imp. 1 au 33
- Rue René Legros – Imp. 1 au 117
- Rue René Legros – Paire 2 au 104
- Rue Vigier – Imp. 27 au 99
- Rue Vigier – Paire 42 au 88
- Sentier de La Montagne Pavée

B005 – Groupe Scolaire Aristide Briand – 31, Avenue de Joyeuse

- Avenue Camille Desmoulins
- Avenue De La Belle Gabrielle
- Avenue Des Belles Fontaines – Impaire 13 au 79
- Avenue Des Belles Fontaines – Paire 2 au 70
- Avenue Des Fauvettes
- Boulevard Aristide Briand – Impaire 197 au 325
- Boulevard Aristide Briand – Paire 72 au 176
- Boulevard De Bellevue
- Rue Alexandre Ribot
- Rue André Aurillon
- Rue Bonnevey
- Rue Camelinat
- Rue De La Belle Des Belles
- Rue Des Alouettes
- Rue Des Cailles
- Rue Des Closeaux
- Rue Des Colombes
- Rue Du Bel Air
- Rue Du Coteau
- Rue Du Mont Blanc
- Rue Ernest Fontaine
- Rue Pierre Curie – Impaire 73 au 87
- Rue Pierre Curie – Paire 74 au 104
- Rue De Bellevue

B006 – Groupe Scolaire Aristide Briand - 31, Avenue de Joyeuse

- Avenue Danton
- Rue Du Docteur Bourrier

- Avenue De Joyeuse
- Avenue De Juvisy-Cottages
- Avenue De L'orme Au Messier
- Avenue Du Maréchal Foch
- Avenue Du Panorama
- Avenue Fromenteau
- Avenue Jean Chevreuil
- Boulevard De L'émancipation
- Boulevard De L'orge
- Rue De La Fourmi
- Rue De La Paix
- Rue De La Vanne – Impaire 1 au 7
- Rue De Paris – Impaire 105 au 123
- Rue De Paris – Paire 112 au 124
- Rue Georges Risler
- Rue Henri Dessent
- Rue Jean Bouyer
- Rue Jules Guesde
- Rue Labourbe
- Rue Mirabeau
- Rue Mireille
- Rue Mistral – Paire 2 au 62
- Rue Not'campagne
- Rue René Legros – Impaire 119 au 129
- Rue René Legros – Paire 106 au 118
- Rue Stella
- Villa Île De France
- Rue Des Félibres

**B007 – Groupe Scolaire Aristide Briand – 31, Avenue de Joyeuse**

- Avenue De La Résistance
- Avenue Des Tourterelles
- Avenue Du Vert Galant
- Avenue Pasteur
- Avenue Paul Sumien
- Avenue Raymond Lefevre
- Avenue Romain Grimoux
- Cite Du Panorama
- Rue De L'union
- Rue De Provence – Impaire 23 au 31
- Rue De Provence – Pair 36 au 48
- Rue Des Palombes – Pair 2 au 62
- Rue Des Perdrix
- Rue Des Ramiers
- Rue Des Vergers – Pair 2 au 14
- Rue Du Professeur Vaillant
- Rue Jean-Baptiste Clément
- Rue Paul Valery
- Rue Raspail – Impaire 73 au 109
- Rue Raspail – Pair 74 au 102
- Rue De Verdun

**B008 – École Maternelle Jules Ferry – Place du 19 mars 1962**

- Avenue De La Pointe Sirette
- Avenue Des Bleuets
- Avenue Des Chrysanthèmes
- Avenue Des Écoles – Imp. 1 Au 37
- Avenue Des Écoles – Paire 2 Au 22
- Avenue Des Écoles – Imp. 39 Au 49
- Avenue Des Écoles – Paire 24 Au 34
- Avenue Des Iris
- Avenue Des Marronniers - Imp. 1 Au 31
- Avenue Des Marronniers – Paire 2 Au 36
- Avenue Des Pervenches
- Avenue Des Tilleuls – Impasse 1 Au 37
- Avenue Des Tilleuls – Paire 2 Au 40
- Avenue Gabriel Péri – Impasse 1 Au 79
- Avenue Gabriel Péri – Paire 2 Au 80
- Avenue Des Chardonnerets
- Boulevard Aristide Briand – Impaire 105 Au 195
- Rue De Champagne
- Square Georges Brassens – Impaire
- Square Georges Brassens – Paire 0 Au 200

**B009 – École Maternelle Jules Ferry – Place du 19 mars 1962**

- Avenue De Jussieu – Impaire 1 au 53
- Avenue De Jussieu – Paire 2 au 64
- Avenue De La République – Impaire 1 au 109
- Avenue De La République – Paire 2 au 70
- Avenue Des Capucines
- Avenue Des Tilleuls – Impaire 39 au 101
- Avenue Des Tilleuls – Paire 42 au 106
- Avenue Gay Lussac – Impaire 1 au 15
- Boulevard Aristide Briand – Impaire 79 au 103
- Boulevard Saint-Michel
- Place Les Jardins Sainte-Thérèse
- Rue De L'yser
- Rue Des Amandiers
- Rue Des Noyers
- Rue Des Pêcheurs
- Rue Du Stade

- Avenue Gay Lussac – Paire 2 au 28
- Avenue Linne – Impaire 1 au 37
- Avenue Linne – Paire 2 au 42
- Avenue Saint-Jacques – Impaire 1 au 75
- Rue Pierre Brossolette
- Rue Élysée Reclus
- Rue Henri Raynaud – Impaire 15 au 29
- Rue Henri Raynaud – Paire 20 au 30
- Rue Voltaire
- Avenue Saint-Jacques – Paire 2 au 92

B010 – Mille Club – 207, Avenue Robert Leuthreau

- Avenue Claude Bernard – Impaire 91 au 139
- Avenue Claude Bernard – Paire 104 au 136
- Avenue De Longjumeau – Impaire 63 au 89
- Avenue De Longjumeau – Paire 2 au 64
- Avenue Gabriel Peri – Impaire 145 au 163
- Avenue Gabriel Peri – Paire 152 au 166
- Avenue Gay Lussac – Impaire 99 au 121
- Avenue Gay Lussac – Pair 118 au 128
- Avenue Robert Leuthreau – Impaire 1 au 239 Bis
- Ferme De Champagne
- Rue Ampère – Pair 2 au 16
- Rue Dante
- Rue De Cluny
- Rue De La Harpe
- Rue Du Fay
- Rue Jean Baptiste Charcot
- Rue Jenner – Impaire 31 au 49
- Rue Jenner – Paire 30 au 86
- Rue Pegoud – Impaire 149 au 75
- Rue Pegoud – Paire 34 au 52
- Avenue Robert Leuthreau – Paire 92 au 268

B011 – Groupe Scolaire Louise Michel – Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

- Avenue Charles D'Orléans
- Avenue De L'armée Leclerc – Impaire 1 au 3 Bis
- Avenue De L'armée Leclerc – 5 au 33
- Avenue De L'armée Leclerc – Paire 2 au 48
- Avenue De L'armée Leclerc – 50 au 184 Bis
- Avenue Du MI De Lattre De Tassigny
- Avenue Honoré De Balzac
- Avenue Jean Racine
- Place Beaumarchais
- Route De Morangis
- Rue Alexandre Dumas
- Rue Alfred De Vigny
- Rue Ambroise Pare
- Rue de l'Artois
- Rue Ampère – 1 au 17
- Rue Clément Marot
- Rue De La Somme
- Rue Jean Allemane – 43 au 85
- Rue Jean Allemane – 58 au 96
- Rue Jenner – 1 au 29
- Rue Jenner – 2 au 28
- Rue Pegoud – Impaire 1 au 47
- Rue Pegoud – Paire 2 au 32
- Rue Pierre Ronsard
- Rue Prosper Mérimée
- Rue Soret
- Rue Théophile Gautier

B012 – Ecole Maternelle « Les Marguerites » – Rue des Cyclamens

- Avenue Raoul Lebon
- Avenue Roger Salengro – Impasse 109 au 133
- Avenue Roger Salengro – Paire 102 au 128
- Rue Auber
- Rue Daniel Niord – Impasse 21 au 77
- Rue Daniel Niord – Paire 22 au 92
- Rue De Chilly Mazarin – Impasse 13 au 39
- Rue De Chilly Mazarin – Paire 28 au 38
- Rue De L'épargne
- Rue Des Cerisiers
- Rue Des Coquelicots – Impasse 19 au 45
- Rue Des Coquelicots – Paire 28 au 52
- Rue Des Cyclamens
- Rue Des Fruits
- Rue Des Rosiers
- Rue Des Violettes
- Rue Du Bois
- Rue Du Muguet
- Rue Jean Allemane – Impasse 1 au 41
- Rue Jean Allemane – Paire 2 au 56
- Rue Jean Jacques Rousseau
- Rue Lavoisier
- Rue Marcelin Berthelot
- Rue Mozart
- Rue Princesse
- Rue Trousseau
- Rue Victor Hugo – Impaire 1 au 23
- Rue Victor Hugo – Paire 0 au 34

- Rue Des Genets
- Rue Des Glycines
- Rue Des Lauriers
- Rue Des Lilas
- Rue Des Pommiers
- Rue Des Marguerites
- Rue Des Moulins – Impaire 1 au 25
- Rue Des Moulins – Paire 2 au 14
- Rue Des Pensées
- Rue Des Primevères

B013 – École Saint-Exupéry – Rue Renoir

- Allée Dominique Ingres
- Allée Eugene Delacroix
- Allée Gustave Courbet
- Allée Henri Matisse
- Allée Maurice Vlaminck
- Allée Georges Clemenceau
- Avenue Gambetta – Impasse 35 au 65
- Avenue Gambetta – Paire 48 au 66
- Avenue Henri Ouzilleau
- Rue Auguste Renoir
- Rue Claude Monet
- Rue Edgar Degas
- Rue Marc Sangnier
- Rue Maurice Utrillo
- Rue Paul Cézanne

B014 – École élémentaire Saint-Exupéry – Rue Renoir

Transfert temporaire : École Maternelle Saint-Exupéry – 1 rue Henri Matisse

- Allée André Derain
- Allée Jean Baptiste Corot
- Centre Aéré Charles Perrault
- Rue Paul Gauguin
- Rue Toulouse Lautrec
- Rue Van Gogh

B015 – École Kennedy – Rue de Morsang

- Allée Cristofaro
- Chemin des Franchises
- Passage Séverine
- Rue Charles Grangier
- Rue De La Procession
- Rue De L'église
- Rue De Lorient
- Rue De Morsang
- Rue De Quimper
- Rue De Vannes
- Rue Des Rossays
- Rue Du Mail

B016 – École Maternelle Chateaubriand – 20, Avenue Charles Rossignol

- Allée De La Fraternité
- Allée Des Serres
- Allée Du Marais Pordieu
- Allée Des Berges De L'orge
- Chemin De Juvisy
- Cité Chateaubriand
- Grande Rue
- Impasse des Prés Saint-Martin
- Place Davout
- Place Monge
- Rue Boudin
- Rue Camille Claudel
- Rue Charles Rossignol
- Rue Chateaubriand
- Rue De Viry
- Rue Des Prés Saint-Martin
- Rue Joliot Curie
- Rue Louis Jacques Mézard
- Rue Nouvelle

B017 – Groupe Scolaire Louise Michel – Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny

- Avenue Du Général Friant
- Avenue Du Général Louis Morand
- Impasse D'auerstaedt
- Impasse de La Ferme Quincampoix
- Rue D'auerstaedt
- Rue De La Ferme Quincampoix
- Rue Des Moulins – Impaire 27 au 75
- Rue Des Moulins – Paire 16 au 64
- Rue Du Bicentenaire
- Rue Du Bosquet
- Rue Du Chemin Des Meuniers
- Rue Du Général Lassalle

- Rue De La Remise Des Gatines
- Rue De L'Aviation
- Rue D'eckmuhl
- Rue Des Fleurs
- Rue Du Père Coindreau
- Rue Victor Hugo – Impaire 25 au 61
- Rue Victor Hugo – Paire 36 au 90

**B018 – École Primaire Jules Ferry – 33, Avenue des Chardonnerets**

- Allée De La Genestriere
- Avenue Claude Bernard – Impaire 69 au 89
- Avenue Claude Bernard – Paire 76 au 102
- Avenue De Jussieu – Impaire 55 au 117
- Avenue De Jussieu – Paire 66 au 124
- Avenue De La République – Impaire 111 au 169
- Avenue De La République – Paire 72 au 136
- Avenue De Longjumeau – Imp. 3 au 61
- Avenue Des Marronniers – Imp.33 au 61
- Avenue Des Marronniers - Paire 38 au 64
- Avenue Gabriel Péri – Impaire 81 au 143
- Avenue Gabriel Péri – Paire 82 au 150
- Avenue Gay Lussac – Impaire 17 au 97
- Avenue Gay Lussac – Paire 30 au 116
- Avenue Linne – Impaire 39 au 121
- Avenue Linne – Paire 44 au 122
- Avenue Robert Leuthreau – Paire 2 au 90
- Avenue Saint Jacques – Impaire 77 au 131
- Avenue Saint Jacques – Paire 94 au 154

**B019 – Mille Club – 207 Avenue Robert Leuthreau**

- Avenue Charles Mossler
- Avenue D'alger
- Avenue De Constantinople
- **Avenue De Gravigny**
- Avenue De L'armée Leclerc – Paire 186 au 346
- Avenue Denfert Rochereau
- Avenue Des Marronniers – Impaire 63 au 101
- Avenue Des Marronniers – Paire 66 au 74
- Avenue Diderot
- Avenue Du Luxembourg
- Avenue Guynemer
- Avenue Jean Marsaudon
- Avenue Saint Saens
- Boulevard des Belges
- Rue Anatole France
- Rue De La Huchette
- Rue De La Voie Verte
- Rue Saint Séverin
- Rue Serpente

**ARTICLE 2** : Les militaires, les Français établis hors de France, les marinières, les forains et nomades ainsi que les personnes sans domicile fixe seront éventuellement inscrits dans les conditions des articles L.11, L.12, L.13 et L.15 du Code électoral, sur la liste électorale du premier bureau de la commune.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, le Sous-Préfet de l'arrondissement de Palaiseau et le Président de la délégation spéciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Benoît KAPLAN